

## COMPTE-RENDU - SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 23 Septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle polyvalente de Lacrost.

Date de convocation : 16 Septembre 2021

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars) : départ à 20 h 20 après le vote relatif au pacte de gouvernance, M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BERGMANN Nicolas (La Chapelle sous Brancion), M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. GOURLAND Philippe (Lugny), Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet), M. IOOS Xavier (Préty), Mme LEFRONT Anne (Tournus), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus), M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAGUET Patrice (Grevilly), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), Mme SIMOULIN Christine (Tournus), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GALEA Guy (Lugny) pouvoir à M. GOURLAND Philippe (Lugny), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé) pouvoir à M. DESROCHES Patrick (Viré), M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy)

Absents : M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise),

Secrétaire de séance : FARAMA Julien (Tournus)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 38

Membres en exercice : 41

Votants : 38

### **Aménagement du territoire**

Rapporteur : Bertrand VEAU

1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI  
Intervention du cabinet URBICAND

### **Finances**

Rapporteur : Guy PERRET

2. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2021
3. Décision modificative Budget Pépinière d'entreprise
4. Décision modificative Budget Principal
5. Taxe foncière sur les propriétés bâties : décision sur l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

### **Tourisme**

Rapporteur : Julien FARAMA

6. Aménagement Office de Tourisme : Avenant n°2 lot n°3 Menuiseries Bois

### **Ressources Humaines**

Rapporteur : Christophe RAVOT

7. Contrat assurances risques statutaires

### **Administration**

Rapporteur : Christophe RAVOT

8. Convention de disponibilité SDISS
9. Nomination d'un élu référent au numérique
10. Pacte de gouvernance

### **Economie**

Rapporteur : Patrick DESROCHES

11. Choix de l'entreprise retenue pour l'aménagement du parking et gestion des eaux pluviales sur la Zone d'Activité du Pas Fleury
12. Autorisation de recours au service civique

### **Questions et informations diverses**

## Aménagement du territoire

Rapporteur : Bertrand VEAU

### 1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI

#### Intervention du cabinet URBICAND

Les membres du conseil débattent sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI.

## Finances

Rapporteur : Guy PERRET

### 2. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2021

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'opter pour une répartition dérogatoire libre dans laquelle le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2021 soit la somme de 325 578 € est pris en charge en totalité par la Communauté de Communes

### 3. Décision modificative Budget Pépinière d'entreprise

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de valider la décision modificative ci-dessous :

Augmentation de crédits : chapitres 13, 23

Diminution de crédits : chapitres 21

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1311-90 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	486 730,00 €
R-13141-90 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	292 975,00 €
R-13158-90 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	292 975,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 072 680,00 €</b>
D-2132-90 : Immeubles de rapport	10 520,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>10 520,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-90 : Constructions	0,00 €	1 083 200,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 083 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>10 520,00 €</b>	<b>1 083 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 072 680,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 072 680,00 €</b>		<b>1 072 680,00 €</b>

### 4. Décision modificative Budget Principal

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de valider la décision modificative ci-dessous :

Augmentation de crédits : chapitres 13, 23 et diminution de crédits : chapitres 21

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	200 760,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 760,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	538 780,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>538 780,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-657341-01 : Communes membres du GFP	0,00 €	159 030,00 € *	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>159 030,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111-01 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	178 552,00 €	0,00 €
R-7382-01 : Autres taxes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	899 570,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>178 552,00 €</b>	<b>899 570,00 €</b>
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178 552,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>178 552,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>899 570,00 €</b>	<b>178 552,00 €</b>	<b>1 078 122,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	538 780,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>538 780,00 €</b>
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041642-90 : SPIC - Bâtiments et installations	0,00 €	292 975,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>292 975,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	105 805,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>105 805,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-95 : Constructions	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>538 780,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>538 780,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 438 350,00 €</b>		<b>1 438 350,00 €</b>

## 5. Taxe foncière sur les propriétés bâties : décision sur l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

La délibération est retirée de l'ordre du jour.

### Tourisme

Rapporteur : Julien FARAMA

## 6. Aménagement Office de Tourisme : Avenant n°2 lot n°3 Menuiseries Bois

➔ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- d'adopter le projet d'avenant n°2 au marché pour le lot n°3 selon les modalités explicitées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et notifier l'avenant à l'entreprise concernée.

### Ressources Humaines

Rapporteur : Christophe RAVOT

## 7. Contrat assurances risques statutaires

➔ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES -SOFAXIS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.98 %, pour l'ensemble des risques (décès + congé invalidité temporaire imputable au service (CITIS) + longue maladie + maladie de longue durée + AIT + Invalidité pour infirmité de guerre + maternité – adoption – paternité + disponibilité d'office + temps partiel thérapeutique) en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 % du supplément familial de traitement.

Le taux de cotisation, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC pour l'ensemble des risques, est de 1.48 % avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 % et du supplément familial de traitement.

- D'autoriser le Président à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires.

## **Administration**

Rapporteur : Christophe RAVOT

### **8. Convention de disponibilité SDISS**

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- d'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à la convention de disponibilité des Sapeurs Pompiers Volontaires.
- de se prononcer favorablement pour la subrogation relative à la perception des indemnités habituellement versées au sapeur-pompier volontaire (art 7 de la présente convention).

### **9. Nomination d'un élu référent au numérique**

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- de créer un poste de 8<sup>e</sup> Vice-Président chargé du numérique, de la téléphonie et de l'informatique,
- de désigner par un vote, M. René VARIN, Vice-Président,
- de fixer l'indemnité accordée au Vice-Président à 7.8 % de l'indice Brut 1027 et indice majoré 830.

### **10. Pacte de gouvernance**

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de ne pas élaborer de pacte de gouvernance.

## **Economie**

Rapporteur : Patrick DESROCHES

### **11. Choix de l'entreprise retenue pour l'aménagement du parking et gestion des eaux pluviales sur la Zone d'Activité du Pas Fleury**

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'entériner la proposition de la SEMA 71 et de retenir pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement des parkings, de la gestion des eaux pluviales et la mise en place des réseaux sur la zone d'activité du Pas Fleury, l'entreprise Ingepro située à Vendenesse les Charolles pour un montant de 54 000 € HT soit 64 800 € TTC.

### **12. Autorisation de recours au service civique**

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- d'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,
- d'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- d'autoriser le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros\* par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

\* Montant prévu par l'article R121-25 du code du service national (7,43% de l'indice brut 244, soit depuis le 1<sup>er</sup> février 2017 : 107,58 €)

## **Questions et informations diverses**

**La séance est levée à 20 h 30.**